



LE BREVET DE SECURITE ROUTIERE :

Le permis AM

Le permis AM permet la conduite des cyclomoteurs n'excédant pas 49.9 cm³ et ne dépassant pas 45 km/h. Cette formation est destinée aux personnes nées après le 01/01/1988.

D'une durée de 8 heures, cette formation se compose de 5 séquences.

- 1) Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- 2) Formation à la conduite hors circulation
- 3) Code de la route
- 4) Formation à la conduite en circulation
- 5) Sensibilisation aux risques

Lieux de la formation

Les leçons, hors circulation, à allure lente, se dérouleront sur le parking du gymnase à Meymac, la durée de transport est d'environ 2min. Les cyclomoteurs sont préalablement mis en place.

L'équipement nécessaire à l'entrée en formation

- ✓ Casque homologué (étiquette CE et bandes rétro réfléchissantes)
- ✓ Gants (aux normes CE avec le logo de la moto)
- ✓ Un blouson moto aux normes (non obligatoire mais vivement conseillé)
- ✓ Un jean coton (apporte une résistance un plus importante à l'abrasion et ne fond pas sous l'effet de la chaleur d'un fort frottement)
- ✓ Des chaussures montantes pour protéger les chevilles (non obligatoires mais vivement conseillé)

La formation pratique

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (durée : 30 min) :

- a) Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation)
- b) Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, alcool, distracteurs)
- c) Echanges sur l'influence du comportement des autres

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation (durée : 1 heure) :

- a) Les équipements obligatoires et indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
- b) La connaissance des principaux organes du véhicule / Les contrôles indispensables du véhicule
- c) La maîtrise technique du véhicule hors circulation

Séquence 3 : Code de la route (durée : 30 min)

- a) La signalisation verticale et horizontale
- b) Les règles de circulation, connaître les principales règles et comprendre leur rôle

Séquence 4 : Formation à la conduite en circulation (durée : 3 heures)

- a) Démarrer le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- b) Ralentir et immobiliser le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- c) S'arrêter et stationner avec cyclomoteur
- d) Rechercher les indices utiles

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, seront traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement.
- Les produits psycho-actifs et la conduite : statistiques, consommation, effets
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes
- L'influence et la pression des pairs sur la comportement du futur conducteur

A l'issue de cette formation l'école de conduite délivre une attestation de conduite permettant la conduite de cyclomoteur. Le centre de formation réalisera les démarches nécessaires à l'envoi de votre titre de transport. Dans l'entre-temps, une attestation provisoire sera délivrée au stagiaire permettant la conduite du cyclomoteur pour une durée de 4 mois.

Responsable pédagogique : Patricia TILLET